



URGENT - huissier de justice mandaté par société de recouvrement

Par **cornelia3**, le **21/04/2017 à 19:50**

Bonjour, Mon père vient de recevoir d'une SCP huissiers de justice associés de Bordeaux, une injonction de payer 50 000 euros sous la forme de 10 versements. D'après ce que je crois savoir, mon père, qui habite les Hauts-de-Seine, aurait contracté un emprunt il y a au moins 20 ans. Je ne sais pas sous quelles conditions. L'huissier ne donne aucune explication si ce n'est qu'il agit au nom d'une officine de recouvrement : 1640Finance. Mon père, qui ne travaille plus depuis 20 ans, est incapable de me fournir des explications. Que dois-je faire ? Quelles questions poser à l'huissier (ou à 1640Finance ?) qui menace d'engager une procédure dans moins de 8 jours ? Un huissier de Bordeaux ne serait-il pas hors de son territoire de compétence pour traiter une affaire située dans les Hauts-de-Seine ? Et pourquoi 1640Finance qui siège dans les Yvelines fait intervenir un huissier de Bordeaux ? Je suis très inquiète. Merci de votre diligence et de tous vos conseils.

Par **cocotte1003**, le **21/04/2017 à 19:56**

Bonjour, demander le titre exécutoire, il n'y en a probablement pas donc aucune raison de vous inquiéter, ils ne peuvent rien faire, vous refusez donc tout, cordialement

Par **cornelia3**, le **21/04/2017 à 20:02**

Merci de votre réponse. Pouvez-vous me préciser à qui demander le titre exécutoire : l'huissier

ou 1640Finance ?
Avec mes vifs remerciements.

Par **chaber**, le **21/04/2017** à **20:35**

bonjour, un huissier de Bordeaux n'a aucune compétence pour intervenir dans les Hauts de Seine, à part intimider. Pouvez-vous me préciser à qui demander le titre exécutoire : l'huissier ou 1640Finance ?
LRAR à cette officine de recouvrement, demandant le titre exécutoire, sans vous engager à quoi que ce soit,